Image not found or type unknown

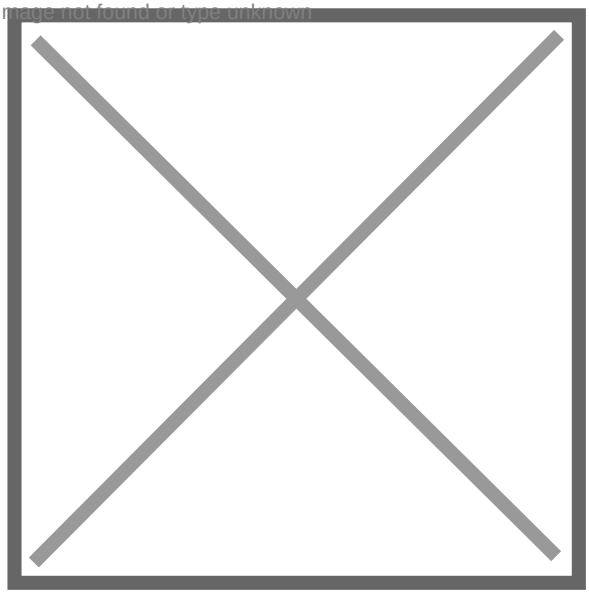

Contentieux demandant un montant different de la banque dfrance

Par **nilkosss**, le **14/02/2014** à **15:17**

bonjour je viens vers vous pour savoir quelle conduite et demarches a faire concernant un contentieux...
En 2010 de mon plein grès je constitue un dossier de surendettement afin de pouvoirs regler mon du chez principalement S.F.R..
La banque de france a fait donc un echelonnement de mon du aupres du creancier.. d un montant de 714 euros environ... dossier qui a ete transmis vers un contentieux
Au jours d 'aujourd'hui je me dirige vers le contentieux pour savoir combien je dois et combien j ai donné, le contentieux m annonce que je dois plus de 1000euro...
j ai vu un avocat qui m a certifier qu il ne fallait pas payer... La dessus ok mais du cout je vais etre fichier mmoi et ma conjointe vu que l on viens d ouvrir un comptes joints... j aimerai avec votre aide savoir que dois je faire pour ne pas voir debarquer des huissiers chez moi...
merci de votre attention

Par **coco25**, le **19/02/2014** à **16:49**

Bonjour,
Tant que vous respectez votre plan banque de france, toutes les procédures d'exécution sont suspendues pour les créanciers inscrits dans le plan. SFR ne pourra mandaté un huissier de justice pour pratiqué une saisie. De plus pour cela il doit être muni d'un titre exécutoire.
L'inconvénient du dépôt d'un dossier banque de france est le fichage. Vous pouvez vous faire accompagner par un professionnel comme negociermadette.com dans le traitement de votre litige.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés